

DICTIONNAIRE
DES
FAMILLES FRANÇAISES
ANCIENNES OU NOTABLES



PAR

C. D'E.-A.

TOME HUITIÈME

BUS-CAS

146

ÉVREUX
IMPRIMERIE CHARLES HÉRISSEY

PAUL HÉRISSEY, SUCC^r

4, RUE DE LA BANQUE, 4

1909

DICTIONNAIRE
DES
FAMILLES FRANÇAISES



B

BUS (Lefébure du). Voyez : LEFÉBURE DU BUS.

BUS (du), en Belgique. Armes : d'or à une palme de sinople. — Armes concédées de nos jours au rameau des seigneurs de Gisignies : coupé au 1 d'or à une palme de sinople ; au 2 écartelé : A d'azur à un écu d'argent en abîme, accompagné de quatre fleurs de lys du même, une en chef, une en pointe et deux aux flancs ; B d'argent à la croix de gueules chargée en cœur d'une rose d'or et cantonnée de quatre molettes de sable, à la bordure engreslée de gueules ; C d'or à trois merlettes de sable, 2 et 1, qui est Vuylstèke de Gisignies ; D d'azur, à une épée d'argent garnie d'or, posée en fasce, la pointe à dextre, et accompagnée de trois merlettes d'argent, deux en chef, une en pointe. — Couronne : de Vicomte. — Supports : deux lévriers contournés d'argent, colletés et bouclés d'or, tenant chacun une bannière, celle à dextre aux armes de la première partition, celle à sénestre aux armes de la seconde. — Cimier : une aigle issante de sable. — Devise : *Finis laborum palma*. — Armes du second rameau, anobli en 1873 : d'azur à l'écu d'argent, posé en abîme et accompagné de quatre fleurs de lys du même. — Cimier : une fleur de lis de l'écu. — Devise : *Flores mei fructus honoris*.

La famille du Bus qui appartient de nos jours à la noblesse belge est distincte d'une famille du même nom, éteinte au XVIII^e siècle, qui a occupé un rang distingué dans la noblesse du nord de la France. M. Goethals en a donné en 1869 une généalogie assez fantaisiste ; on en trouvera aussi des généalogies dans la *Belgique héraldique* de

Poplimont et dans les *Généalogies tournaisiennes* du comte du Chastel de la Howardries. Jehan du Bus, auquel ce dernier auteur fait remonter la filiation, était censier de Clercamp, à Warcoing; son fils, Antoine du Bus, censier de Clercamp, décédé à Warcoing en 1670, épousa le 16 mai 1626 Isabeau Rys. Laurent du Bus, né à Warcoing en 1631, fils de celui-ci, laissa, entre autres enfants, deux fils, Laurent, né en 1658, censier du Temple, à Saint-Léger, et Gilles-Ferdinand, né en 1666, censier de Clercamp, à Warcoing, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette, demeurée non noble, était représentée au XIX^e siècle par Antoine-Henri du Bus, né en 1814, brasseur à Tournay, qui a laissé une nombreuse postérité.

Le chef de la branche aînée, François-Joseph du Bus, né en 1725 à Hérinnes-sur-l'Escaut, censier de Vallenprès, bailli du temporel de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournay, eut, entre autres enfants, deux fils, Pierre-Joseph et François-Joseph, qui furent les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

L'auteur du premier rameau, honorable homme Pierre-Joseph du Bus, né en 1756, greffier de Dottignies, épousa en 1777 Marie-Barbe Vuylstéke, héritière du domaine de Gisignies-sur-l'Escaut. Leur fils, Léonard-Pierre-Joseph du Bus de Gisignies, né en 1780, président de la seconde chambre des États généraux des Pays-Bas, gouverneur d'Anvers en 1820, puis du Brabant méridional en 1823, ministre d'État en 1828, commissaire général des Indes Néerlandaises, décédé en 1849, reçut le titre héréditaire de vicomte par lettres patentes du roi des Pays-Bas le 22 mai 1819; il laissa trois fils dont l'aîné, Bernard-Léonard, vicomte du Bus de Gisignies, né à Tournay en 1808, a été sénateur de Belgique et directeur du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles et dont les deux plus jeunes, Albéric, né en 1810, sénateur de Belgique, et Constantin-Joseph, né en 1823, décédé sans alliance en 1850, furent créés barons par lettres patentes du roi des Belges du 24 août 1834, puis vicomtes par nouvelles lettres du même prince du 22 février 1842.

Les représentants du second rameau ont été anoblis par arrêté royal du 16 janvier 1873.

Principales alliances: Vuylstéke 1777, van der Gracht 1839, Mosselmann 1873, Formanoir de la Cazerie 1865, etc.

La famille française du Bus portait pour armes: *d'azur à un chevron d'argent chargé de trois trèfles de sable et accompagné de trois molettes d'épéron d'or*. Elle était de noblesse fort ancienne et avait eu pour berceau la terre de son nom située, dans la paroisse de Martaigneville, en Vimeu. M. de la Gorgue-Rosny en fait remonter la

filiation à Arnoul du Bus, vivant en 1200, dont le fils, Guillaume, chevalier, Sgr de Wailly, vivant en 1270, avait épousé Théophile de Croÿ. Toutefois le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur le 2 janvier 1700 par Bignon, intendant d'Amiens, ne fait remonter la filiation qu'à Jean du Bus, écuyer, Sgr dudit lieu de Wailly et de Catigny, marié en 1473 à Jeanne de Poilly. Philippe-Joseph du Bus, issu d'un rameau fixé dans les Pays-Bas, fut créé comte du Saint-Empire romain par lettres de l'empereur Charles VI du 30 mai 1731. Ses fils, Balthazar-Martin du Bus, Sgr de Moustier, lieutenant-général, gouverneur de Lérída, décédé sans postérité en 1753, et Jacques-Joseph du Bus, brigadier au service d'Espagne, décédé à Mataro en 1775, furent successivement connus sous le titre de marquis du Bus.

Il a aussi existé en Guienne une famille du Bus dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse d'abord le 8 juin 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, puis le 11 juillet 1698 par jugement de le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban.

BUSNEL de MONTORAY (de). Armes : *d'argent à un épervier au naturel, longé, grilleté, becqueté et armé d'or, perché sur un écot de sable.* — Le rameau aîné actuel écartèle ces armes de celles de la famille de Nevet : *d'or à un léopard morné de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Pérac?* (en français *pourquoi?*).

La famille de BUSNEL appartient à la noblesse de Bretagne. On trouvera sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin. Elle paraît avoir eu pour berceau la paroisse de Cesson, au diocèse de Rennes. Son plus ancien auteur connu, Perrot Busnel, praticien en cour séculière, propriétaire à Cesson, figure comme non contribuant à la réformation du diocèse de Rennes en 1427. D'après une tradition qui a été accueillie par plusieurs auteurs et notamment par M. de l'Estourbeillon, les Busnel de la paroisse de Cesson auraient été un ramage d'une famille de Launay-Busnel qui appartenait au moyen âge à la noblesse du diocèse de Dol. Un représentant de cette famille, Guillaume de Launay-Busnel, fut un des plus vaillants compagnons de Duguesclin. Ce serait un de ses petits-fils, également appelé Guillaume, qui serait venu se fixer à Cesson où il avait acquis en 1417 la terre de la Maulviaye et où sa descendance se serait perpétuée sous le seul nom de Busnel.

La famille de Busnel ne peut remonter par filiation suivie au delà du milieu du xvi^e siècle. Elle était représentée à cette époque par deux frères qui furent les auteurs de deux grandes branches : 1^o Charles Busnel, sieur de la Retardays, procureur du bourgeois

de Rennes en 1560, député du Tiers État de cette ville aux États généraux tenus à Vannes en 1567, conseiller au présidial de Rennes en 1568 ; 2° Julien Busnel, sieur de la Méraudière, blessé au siège de Cambrai en 1553 et à celui de Valenciennes en 1557. Ces deux frères obtinrent simultanément du roi Henri IV en mars 1592 des lettres patentes qu'ils firent enregistrer l'année suivante et qui leur permettaient *d'acquérir tous les titres de chevalerie et de mettre les armoiries de leur bonne et ancienne maison où bon leur plairait et par dérogation à la coutume les dispensant des droits et frais d'enregistrement.*

La branche des seigneurs de la Retardays, que l'on croit avoir été l'aînée, s'éteignit dans les premières années du xviii^e siècle. Son auteur, Charles Busnel, avait épousé Michelle Chouart, dame de la Guynemière. Leurs deux fils, François Busnel, sieur de la Mauvais, conseiller au Parlement de Bretagne en 1591, avocat général audit Parlement de 1597 à 1630, conseiller d'État en 1599, et Nicolas Busnel, sieur de la Retardais, connétable de Rennes en 1607, chevalier de l'Ordre du Roi en 1637, furent les auteurs de deux rameaux dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse d'extraction le 29 janvier 1669 par arrêt des commissaires de la réformation. Jacques Busnel de la Guinemièrre, fils de François, fut après son père avocat général au Parlement de Bretagne et devint en 1642 président des enquêtes audit Parlement.

Julien Busnel, sieur de la Méraudière, auteur de la branche actuellement existante, avait épousé Françoise Riou de Brambuan. Son fils, Jean Busnel, sieur de la Touche, pourvu en 1581 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bretagne, fut dans la suite lieutenant en Bretagne du duc de Sully et un des quatre notaires évangélistes des États, obtint par lettres patentes de 1594 l'anoblissement de ses terres de Grippé et de la Méraudière, fut nommé connétable de Rennes en 1595 et mourut dans cette ville en 1613. Il fut père de René Busnel, sieur de la Touche, prévôt général de la maréchaussée de Bretagne en 1602, démissionnaire en 1639, qui épousa Lucrèce de Caradec de la Chaloisais. Les deux fils de celui-ci, Georges Busnel, sieur de la Touche, et René Busnel, sieur de la Garenne, marié en 1665 à Lucrèce Forgeais, dame des Grandchamps, furent maintenus dans leur noblesse d'extraction par arrêt du 2 mars 1669 comme issus de Julien Busnel anobli en 1592. René Busnel laissa un fils unique, autre René, né en 1667, qui épousa en 1711 Angélique le Vayer, héritière de la terre de Montauray, en la paroisse de Saint-Maugan. C'est de ce personnage que descendent les divers représentants actuels. Son petit-fils,

Henri-François Busnel, Sgr de Montoray et du Bouéxic, né en 1740, marié en 1765 à Anne-Augustine de Farey, fit en 1783 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de deux de ses fils, Henri-Joseph-Annibal et Louis-César-Annibal, nés au diocèse de Saint-Malo l'un en 1766, l'autre en 1768. Le premier de ces deux frères signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne, émigra dans la suite, prit part à l'expédition de Quiberon, épousa M^{me} du Breil de Pontbriand de Nevet et en laissa plusieurs enfants ; il fut connu le premier sous le titre de comte de Montoray. Amador-Félix-Annibal, chevalier de Busnel de Montoray, né en 1774, frère puîné du précédent, prit une part active aux guerres de la Chouannerie et reçut du comte d'Artois le grade de maréchal de camp, mais ne fut reconnu par la commission de 1816 que comme colonel pour prendre rang de 1800 ; il avait épousé à Couéron en l'an IV Ursule Poulain des Dodières et mourut à Orléans en 1858 laissant deux fils.

La famille de Busnel a fourni de nombreux officiers dont l'un fut tué en 1638 au siège de Saint-Omer.

Principales alliances : de Caradeuc de la Chalotais, du Breil de Pontbriand, de Nevet 1794, du Boishéranger 1765, de Farey 1765, de Couesplan 1769, Angier de Lohéac, de la Bourdonnaye, de Charette, Coué de la Tremblaye 1870, Faustin-Hélie, de Gibbon 1898, Foucher de Careil 1760, etc.

Il a existé aux environs d'Alençon, en Normandie, une famille de Busnel qui portait pour armes : *de gueules à deux fasces d'argent accompagnées de sept merlettes de même*, 3, 3, 1. Les divers représentants de cette famille furent maintenus dans leur noblesse le 13 juillet 1667 par jugement de M. de Marle, intendant, sur le vu d'un jugement de maintenue de noblesse qui avait été accordé en 1567 par la Cour des aides de Rouen à Jean Bunel, écuyer, sieur de Tournay, à son fils Jean et à son neveu Joseph.

Il a existé à Bayeux, dans la même province, une autre famille Bunel, ou Busnel, qui portait pour armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois oiseaux, dits bunettes, de même*. Pierre Bunel, sieur de Tessey, demeurant à Bayeux, fils de Jean, sieur de Crespon, fut anobli par lettres de mars 1594. Germain Bunel, lieutenant criminel à Bayeux, et son frère Thomas furent anoblis par lettres de novembre 1596. Thomas Bunel, sieur des Préaux, fils de Germain, marié en 1615 à Catherine Gouge, leur fils, Pierre, sieur des Iles, lieutenant criminel à Bayeux, marié à Elisabeth de Mathan, et leurs cousins, François Bunel, sieur des Anglers, demeurant à Bayeux, et Gabriel, furent maintenus dans leur noblesse le 14 janvier 1668 par jugement de Chamillart, intendant de Caen. Gabriel

Bunel vint dans la suite se fixer à Ardes, en Auvergne, et fut maintenu dans sa noblesse le 18 janvier 1698 et le 3 septembre 1707 par jugements de M. d'Ormesson et de M. le Blanc, intendants de cette province.

BUSON de CHAMPDIVERS. Armes : *parti d'argent et de gueules à trois quintefeuilles de même posées en bande de l'un en l'autre.* — Devise : *Aut perfice, aut ne tentes.*

La famille Buson, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse de Franche-Comté. Elle descendait de Jean Buson, citoyen de Besançon, décédé vers 1505, qui acquit une grosse fortune dans le commerce des draps. Antoine Buson, fils du précédent, fut nommé en 1536 cogouverneur de Besançon et fut anobli par cette charge qu'exercèrent après lui son fils et son petit-fils, Claude-Antoine Buson, Sgr des Auxons, de Fontain et de Champdivers. Ce dernier, reçu en 1627 conseiller au Parlement de Dôle, chargé de plusieurs négociations importantes, fut un jurisconsulte distingué et écrivit plusieurs ouvrages estimés. Il avait été confirmé dans sa noblesse en 1612 par lettres patentes de l'empereur Mathias. Sa descendance se partagea en plusieurs branches dont l'une, celle des seigneurs de Champdivers, s'est perpétuée jusque dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

François Buson, docteur ès droits, syndic de Besançon, Jean-Baptiste Buson, ancien vicomte maieur de Besançon, docteur ès droits, Joseph Buson, Sgr d'Auxon-Dessus, et Claude-Antoine Buzon, Sgr de Champdivers, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Georges-Étienne-Joachim de Buson de Champdivers fut admis en 1714 dans l'Ordre de Malte.

M. Buson, Sgr de Champdivers, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dôle.

La famille Buson de Champdivers n'était pas titrée.

Elle a fourni des officiers de mérite dont un colonel, des magistrats, un commandeur de Malte, des membres de la confrérie de Saint-Georges, etc.

Principales alliances : Franchet de Rans, Aymonet, Grignet, Marquis, de Grivel, de Balay, de Masson d'Autume, du Boutet, de Landrian, d'Arvisenet, Boutechoux, de Poinctes de Gevigney, Sublet d'Heudicourt de Lénoncourt, Puissant du Lédou, etc.

BUSQUET de CAUMONT et de CAUMONT de MARIVAULT. Armes : *d'argent à une fasce de sinople accompagnée en chef d'un cœur de même accosté de deux molettes à cinq rais de sable et en pointe d'une rose de gueules.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille BUSQUET DE CAUMONT a occupé un rang distingué dans la noblesse parlementaire de Normandie. Elle peut avoir pour auteur Jean Bosquet, ou Busquet, de la sergenterie de Saint-Victor, domicilié à Rouen, qui fut anobli en 1470 en vertu de la charte des francs-fiefs et nouveaux acquets et taxé à 30 livres. Cependant, lors de la grande recherche du xvii^e siècle et lors de l'admission d'un de ses membres parmi les pages du duc d'Orléans, vers 1740, la famille Busquet ne justifia sa noblesse que depuis le 9 novembre 1542, date à laquelle Isambart Busquet, procureur général de l'Echiquier, fut pourvu de la charge de conseiller au Parlement de Normandie. Isambart Busquet mourut en 1561 laissant d'une alliance demeurée inconnue un fils, Jean Busquet, marié à Huguette du Moncel, qui fut pourvu de la même charge en 1553. Celui-ci fut lui-même père de Robert Busquet, sieur de la Neuville, de la Perrière, de Bouqueton, reçu conseiller au Parlement de Normandie le 24 avril 1578, qui épousa en 1577 Jeanne de la Haye, grand-père d'Isambart Busquet, Sgr châtelain de Malvoisine, Chandoisel, etc., conseiller au Parlement de Normandie en 1610, qui fut déchargé de la taxe des francs-fiefs le 10 janvier 1641, et bisaïeul de Nicolas Busquet, chevalier, Sgr de Chandoisel, conseiller au Parlement de Normandie en 1644, qui fut maintenu dans sa noblesse avec ses enfants en 1666 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Le fils de celui-ci, Jean-Charles Busquet, chevalier, Sgr de Chandoisel, reçu en 1697 conseiller au Parlement de Normandie, épousa le 30 janvier 1689 Marie Mallet, héritière de la terre de Faillonville et de celle de Caumont dont sa descendance a conservé le nom. Il fut lui-même père d'Isambart-Nicolas Busquet, chevalier, Sgr de Caumont, Chandoisel, Faillonville, etc., conseiller au Parlement de Normandie en 1715, qui épousa en 1720 Marie-Anne Conseil, fille d'un receveur des tailles de Caudebec. Celui-ci laissa trois enfants : 1^o Nicolas-Isambart Busquet, Sgr de Caumont, Chandoisel, la Neuville, conseiller au Parlement de Normandie en 1743, qui épousa en 1757 Marie-Anne Conseil et qui fut l'aïeul des divers représentants actuels ; 2^o Isambart-Nicolas Busquet de Chandoisel, né à Rouen en 1724, qui fut admis parmi les pages du duc d'Orléans après avoir fait des preuves de noblesse conservées dans les *Dossiers bleus* ; 3^o Madeleine, qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec Louis de l'Isle, Sgr de Marivault, et qui, ayant hérité des biens de son mari, légua à ses neveux la terre de Marivault. Isambart-Nicolas Busquet de Caumont, écuyer, Sgr de Saint-Crespin, de Marivault, de Houville, etc., prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Chaumont-en-Vexin ; M. Busquet de Caumont prit part cette même année à celles tenues au Havre.

La famille Busquet est représentée de nos jours par deux rameaux. Le rameau cadet est connu sous le nom de BUSQUET DE CAUMONT et n'est pas titré. Le chef du rameau aîné, Noël-Isambart Busquet, né en 1821, propriétaire du château de Marivault, fut autorisé par décret du 18 juillet 1874 à joindre régulièrement à son nom celui de : DE CAUMONT DE MARIVALT, fut connu sous le titre de marquis et mourut en 1888 laissant deux filles. Il avait eu deux frères : 1° Eustache-Isambart Busquet, né à Rouen en 1823, propriétaire du château de Caumont, qui fut autorisé par décret du 3 février 1869 à joindre son nom à celui de : DE CAUMONT DE CHANDOISEL et dont le fils, Eustache, né en 1862, est aujourd'hui conseiller général de la Seine-Inférieure ; 2° Léon-Jean Busquet, né en 1825, qui fut autorisé par décret du 9 novembre 1873 à joindre à son nom celui de : DE CAUMONT et qui a également eu un fils.

Principales alliances : Carrère de Saint-Béard 1878, de Bonfils 1895, de Suzanne d'Épinay, de Beaunay, etc.

Il a existé au pays de Léon, en Bretagne, une famille Busquet, ou du Busquet, à laquelle Potier de Courcy attribue les armoiries de la famille Busquet de Caumont. Le représentant de cette famille, François Busquet, sieur du Plessis, fut condamné comme usurpateur de noblesse à 400 livres d'amende par jugement du 30 mai 1670.

Il a existé également en Languedoc une famille de Busquet, fort distinguée, qui portait pour armes : *de gueules à un lion d'or tenant de sa patte dextre un écusson d'argent*. Laine, qui a donné une généalogie de cette famille dans le tome II de son *Nobiliaire universel*, lui attribue d'autres armoiries : *d'argent à deux bisses (ou serpents) de sinople entrelacées en forme de cordelière et accompagnées en pointe d'un lion d'azur*. Jean de Busquet fut de 1557 à 1585 conseiller au Parlement de Toulouse. Son fils, Denis Busquet, né en 1581, avocat au Parlement, maître particulier des eaux et forêts, marié en 1607 à Bourguine de Saint-Étienne, fut anobli par le capitoulat de Toulouse qu'il exerça en 1621. Il laissa deux fils, Jacques, brigadier de cavalerie, marié en 1649 à Anne Buit, et Pierre, marié en 1658 à Anne de Pagès, qui furent maintenus dans leur noblesse le 6 décembre 1668, en vertu du capitoulat de leur père, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, et qui furent les auteurs de deux branches. La branche cadette s'éteignit au XVIII^e siècle dans la famille de Castéras de la Rivière. Le chef de la branche aînée, Georges de Bitsquet, marié en 1723 à M^{lle} Lucas de Beaulieu, vint se fixer en Saintonge et fut lieutenant-général civil de cette province et maire de Cognac. Michel de Busquet, né en 1734, fils du précédent, fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Monsieur, comte de

Provence, et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Auxerre. Il mourut en 1822 laissant un fils unique, Claude-Charles, connu sous le titre de vicomte de Busquet, qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1801 avec M^{lle} Séguier de Saint-Brissou.

BUSQUIÈRE (Passama de la). Voyez : PASSAMA DE LA BUSQUIÈRE.

BUSSAC (Dupont de). Voyez : DUPONT DE BUSSAC.

BUSSAC (Marcillaud de). Voyez : MARCILLAUD DE BUSSAC.

BUSSAC (de). Armes (d'après M. de Magny) : *d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois besants d'argent.*

M. de Magny a consacré à la famille DE BUSSAC dans son *Nobiliaire Universel* un pompeux article dont on trouvera un résumé dans l'*Armorial de la France*, du même auteur. Il lui attribue pour berceau l'Auvergne d'où elle serait venue s'établir à Saintes vers le milieu du xvi^e siècle. Dans la réalité la famille de Bussac appartient simplement à la haute bourgeoisie de la Saintonge et de l'Angoumois ; elle n'a jamais été maintenue noble et n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Elle était représentée de nos jours par M. Charles de Bussac, né en 1819, propriétaire du château de Sigogne, en Angoumois, marié à M^{lle} de Lège, et par leur fils, Charles-Jérôme, né en 1852.

Jean de Bussac, marchand et bourgeois d'Angoulême, avait fait enregistrer son blason à l'*Armorial général* de 1696 : *d'azur à un arbre d'or.*

BUSSAN (d'Alphéran de). Voyez : ALPHÉRAN DE BUSSAN. (9)

BUSSELOT (de). Armes : *d'azur à une voile d'argent périée en pal, semée d'étoiles d'or.*

La famille DE BUSSELOT appartient à la noblesse de la Lorraine. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. On trouvera aussi dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1787 pour être admis à l'École militaire. Elle a eu pour auteurs maîtres Jacob et Jean Busselot, frères, avocats, demeurant à Saint-Mihiel, qui furent anoblis sans finance le 15 février 1578 par lettres de Charles, duc de Lorraine. L'aîné de ces deux frères avait épousé Pentecôte Thomassin, appelée comme veuve dans un acte du 30 novembre 1593. Il en eut un fils, noble Joseph Busselot, Sgr du Dordalle, capitaine et commandant du château d'Alberstroff, qui épousa en juin 1612 Catherine Mesgnin, veuve du sieur Nicolas Quandal. Le fils du précédent, Louis Busselot, demeu-

rant à Dème, marié le 28 août 1653 à Charlotte de Magnien, fut maintenu dans sa noblesse le 26 mai 1688 par jugement rendu à Nancy de Charuel, intendant des duchés de Lorraine et Bar; ayant été assigné le 27 février 1697 devant l'intendant de Metz, il lui fit signifier le 8 mars suivant les lettres de noblesse accordées à son aïeul. Son fils, François-Chrétien Busselot, Sgr de Desme, né en 1672, décimateur en partie de Pusieux, fut encore maintenu dans sa noblesse le 4 décembre 1747 par sentence de la Chambre des comptes de Bar. Il avait épousé en quatrièmes noces en janvier 1729 Marguerite Rousset de Dommartin, veuve de Chrestien Cotte, lieutenant aux gardes de Son Altesse, et en eut trois fils. Le second de ceux-ci, Pierre-Henri de Busselot, Sgr d'Andilly, avocat à la Cour, marié à Metz en 1762 à Jeanne-Charlotte Huyn de Vernéville, obtint en 1769 l'admission dans l'Ordre de Malte de deux de ses fils, Anne-Alexandre et Charles-Gabriel-Louis, et en 1787 l'admission à l'École militaire d'un autre de ses fils, Charles-François, né à Nancy en 1778.

M. de Busselot aîné, Sgr d'Andilly, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Pont-à-Mousson. M. de Busselot de Dommartin prit part cette même année à celles tenues à Nancy.

La famille de Busselot s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Elle est distincte de celle de Charles-Henri Busselot, Sgr d'Haracourt et de Vaucourt, décédé à Metz en 1762 à l'âge de 67 ans, qui fut président des trésoriers de France, intendant des finances et gabelles de la généralité de Metz et conseiller du roi de Pologne en ses Conseils.

BUSSEROLLE (Carré de). Voyez : CARRÉ DE BUSSEROLLE.

BUSSET (de Bourbon-). Voyez : BOURBON-BUSSET (DE).

BUSSEUL (de). Armes : *fascé d'or et de sable de six pièces*. — Couronne : *de Marquis*.

La famille DE BUSSEUL, éteinte en France dans les dernières années du XIX^e siècle, appartenait à l'ancienne noblesse de Bourgogne. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1768 pour être admis à l'École militaire. On en trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin une généalogie complète. On trouvera enfin dans ce dernier recueil un rapport que Chérin fit en 1771 sur la famille de Busseul dont il avait été chargé d'examiner les titres. Ce rapport commence en ces termes : « La « maison de Busseul, une des plus considérables de Bourgogne par « son ancienneté, par les charges qu'elle a occupées à la Cour des « ducs de Bourgogne, par ses alliances, porte pour armes : *fascé*

« *d'or et de sable de six pièces*. Elle a pris son nom d'une terre
 « située en Charolais. Le premier sujet qu'on puisse lui attribuer est
 « Hugues de Busseul qui souscrivit une donation faite à l'abbaye de
 « Cluny en 1039. On trouve ensuite Arlaud, chevalier, Sgr de Bus-
 « seul, témoin d'une autre donation faite au même monastère vers
 « l'an 1066, et Girardin de Busseul, damoiseau, Sgr de Busseul en
 « 1266, qui paraît être le même qu'un Girardin de Busseul, damoi-
 « seau, nommé dans un acte de 1288. Dans le même temps vivaient
 « Guigues de Busseul, chanoine comte de Lyon dont il mourut
 « doyen en 1317, et Geoffroy de Busseul, chevalier. Dès le commen-
 « cement du siècle suivant cette maison était partagée en deux
 « branches principales. Celle qui paraît être l'ainée était connue
 « sous la dénomination de seigneurs de Busseul et de Moulins ;
 « après avoir rempli les premières places de la maison des ducs de
 « Bourgogne, telles que celles de chambellan, de premier maître
 « d'hôtel, de premier panetier, de premier échanson, donné un che-
 « valier à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dès avant 1412 et
 « formé des alliances avec les maisons de Tenarre, de Dio, de
 « Montpeyroux, de l'Aubépin, de Chigy et de Thoisy, elle s'est
 « éteinte en 1612 en la personne de Charles de Busseul qui était en
 « même temps chanoine de l'église Saint-Pierre de Mâcon et comte
 « et grand-custode de celle de Lyon. La seconde, qui fait le sujet de
 « ce mémoire, a pour auteur Jean de Busseul, chevalier, Sgr de Saint-
 « Sernin, en Brionnais, qui testa en 1336 et mourut peu après laissant
 « de Jeanne de Marcilly, entre autres enfants, Jean de Busseul, Sgr de
 « Saint-Sernin, lequel épousa en 1338 Marguerite d'Amanzé, fille de
 « Jean, chevalier, Sgr d'Amanzé, et paraît être le même que Jean de
 « Busseul, damoiseau, Sgr de la même terre de Saint-Sernin, vivant en
 « 1404 et père de Guillaume, qualifié aussi damoiseau, et d'Antoine,
 « alors chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il est pro-
 « bable qu'il eut pour troisième fils Jacques, qui suit, depuis lequel
 « la filiation de cette branche est clairement établie ; mais, on
 « l'avoue, elle n'est que probable. Jacques de Busseul, damoiseau,
 « Sgr de Saint-Sernin, épousa Marie de Cheviens et mourut avant le
 « 3 juillet 1451 père, entre autres enfants, de Raoul de Busseul,
 « Sgr de Saint-Sernin, écuyer tranchant de Philippe-le-Bon, duc de
 « Bourgogne, dès 1426, qui continua la descendance. »

La famille de Busseul fut maintenue dans sa noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Claude-Louise de Busseul de Saint-Sernin, née en 1702, plus tard demoiselle d'honneur de la princesse de Conti, fit en 1712 des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Antoine-Léonor de Busseul, chevalier

de Saint-Louis, épousa d'abord en 1739 Eléonor de la Valade, puis le 23 avril 1766 Antoinette de la Porte. Il avait eu de cette dernière plusieurs fils naturels qui furent légitimés par le mariage de leurs parents et dont l'un, Antoine-Louis, né en 1756 à Saint-Lautham, au diocèse de Besançon, fit en 1768 des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Il avait eu de sa première union un fils, Henri-François-Eléonor, connu sous le titre de comte de Busseul, qui épousa le 16 mars 1766 Anne-Simone de Scorrailles et qui fit à son tour en 1780 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission parmi les pages du Roi de son fils. Antoine-Louis, né en 1767.

Marie-Anne-Simone de Scorrailles, comtesse de Busseul, dame de Gissy, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Autun ; le comte de Busseul prit part cette même année à celles tenues à Charolles.

La famille de Busseul a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, des officiers de mérite dont un lieutenant-général des armées du Roi, des chanoines comtes de Lyon, etc.

Elle était représentée au milieu du xix^e siècle par deux branches, l'une demeurée française, l'autre fixée en Autriche. La première de ces branches s'est éteinte en la personne de cinq sœurs qui se marièrent dans les familles de Monspey, de la Forest de Divonne et de Fournas. La branche autrichienne subsiste peut-être ; un de ses représentants, le comte Olivier de Busseul, officier au service d'Autriche, épousa à Gratz en 1845 M^{lle} Marie de Bachmann.

Principales alliances : de Sercey 1513, de Faverges, de Gorrevod 1559, d'Amanzé, de Thiard, de Dio 1695, de Scorrailles 1766, de Grolée, de Tonnerre, de Thoisy 1434, de l'Aubespine 1598, le Prestre de Vauban 1699, de Damas 1500, de Monspey 1850, de la Forest de Divonne 1841, 1843, de Digoine, de Fougères, de Fournas de Fabrezan vers 1855, etc.

BUSSIÈRE (Renouard de). Voyez : **RENOUARD DE BUSSIÈRE.**

BUSSIÈRE (Bert de la). Voyez : **BERT DE LA BUSSIÈRE.**

BUSSIÈRE de NERCY de VESTU.

Famille de haute bourgeoisie.

M. Charles BUSSIÈRE, né à Soissons en 1830, demanda le 20 mars 1860 et obtint par décret du 5 décembre de la même année l'autorisation de joindre à son nom celui de : **DE NERCY DE VESTU** qui était celui de la famille de sa mère.

M^{me} du Hecquet de Rauville, née Laurence de Nercy de Vestu,

tante de M. Bussière, décédée à Saint-Jacut en 1883, adopta M. Antoine Hita, capitaine d'état-major, qui se trouva ainsi en droit de joindre également à son nom celui de : DE NERCY DE VESTU. La famille Bussière intenta à ce sujet en 1883 devant le tribunal de Dinan un procès retentissant contre la famille Hita qui finit par avoir gain de cause.

BUSSIÈRES. Armes : *d'or à une cuirasse de sable traversée en pal d'une épée haute de gueules, sommée d'un casque taré de profil du même et accompagnée en chef de trois étoiles de gueules rangées en fasce, à la bordure de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

François-Jean-Baptiste Bussières, né en 1761 à Bellac, en Limousin, colonel d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1842, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 2 mars 1811. Il eut un fils, Melchior-Auguste, chevalier Bussières, né en 1810.

BUSSON (de), en Bretagne. Armes : *d'argent à un lion de sable, lampassé, armé et couronné d'or.*

La famille DE BUSSON appartient à la noblesse de Bretagne. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin ; on trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans les *Dossiers bleus* et dans les *Carrés d'Hoziér*.

On a cherché à la rattacher à une famille Busson qui appartenait au moyen âge à la noblesse de la même région et dont elle a adopté les armoiries. Cette dernière famille possédait, entre autres biens, la seigneurie de Gazon, dans le Maine. Elle produisit un capitaine de Rennes en 1350 et une abbesse de Saint-Georges de Rennes en 1520, figura de 1427 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Rennes et s'éteignit au xvi^e siècle.

D'après un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus*, tableau qui n'est, du reste, accompagné d'aucune preuve, Robert Busson, écuyer, vivant en 1380, aurait eu deux fils : 1^o Raoul Busson, Sgr de Gazon, chambellan du Duc, capitaine de Rennes, marié à Anne de Villaines, qui fut l'auteur des Busson de Gazon ; 2^o Jamet Busson, secrétaire de Jean, duc de Bretagne, qui aurait été l'auteur de la famille à laquelle est consacrée la présente notice. Dans la réalité, celle-ci ne figure point au nombre des familles de sa région qui firent reconnaître leur noblesse lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666. Son auteur, maître Pierre Busson, marié à Françoise Rolland par contrat passé à Nantes le 21 octobre 1658, était simple procureur en Parlement quand il fut pourvu par lettres du 8 juin 1686 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie

près le Parlement de Bretagne; il obtint des lettres d'honneur le 25 juillet 1707 et mourut le 20 décembre 1708 laissant plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Olivier Busson, sieur de la Villejégu, marié à Françoise Lefébure, fut nommé en 1692 conseiller maître en la Chambre des comptes de Nantes. Un autre, Joseph Busson, sieur de la Marnière, en la paroisse de Saint-Clément, baptisé en 1674, marié en 1713 à Judith Fleuriot d'Omblepied, continua le descendance. Son fils, Michel-Augustin Busson de la Marnière, né en 1728, obtint en 1748 de d'Hozier le certificat de noblesse nécessaire pour être nommé officier aux gardes françaises, épousa à Nantes en 1760 Marie-Julienne Rodays et en eut deux fils, Augustin, né à Nantes en 1764, et Louis-Joseph, né en 1772, qui firent en 1784 leurs preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

La famille de Busson comptait encore des représentants dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Principales alliances : de Boussineau, de Rodays, etc.

BUSSON-BILLAULT.

Bien qu'elle soit actuellement possessionnée dans les environs de Nantes, la famille BUSSON-BILLAULT est bien distincte de la famille de Busson à laquelle a été consacré la précédente notice. Son auteur, Julien-Henri Busson, était né à Joigny le 24 juillet 1823. Député de l'Ariège de 1854 à 1870, vice-président de la Chambre des députés, commandeur de la Légion d'honneur en 1866, il fut nommé en août 1870 ministre président le Conseil d'État, fut élu en 1876 conseiller général de la Loire-Inférieure et mourut en 1888 au château des Grézillères, en Basse-Goulaine. Il avait épousé en 1854 M^{lle} Billault, fille aînée du ministre de Napoléon III; il demanda le 29 octobre 1863 et obtint par décret du 17 février 1864 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de sa femme. Son fils, Julien Busson-Billault, avocat distingué, marié à M^{lle} Baroche, petite-fille du ministre de Napoléon III, en a eu une fille unique, la comtesse de Bérulle.

Adolphe-Augustin Billault, né à Vannes le 12 novembre 1808, était fils d'un receveur principal des douanes. Avocat distingué du barreau de Nantes, bâtonnier de son Ordre en 1838, conseiller général de la Loire-Inférieure en 1833, Billault fut élu en 1837 député du même département. Rallié à Napoléon III, il fut successivement président du Corps législatif en 1852, ministre de l'Intérieur en 1854, puis en 1859, sénateur et grand-officier de la Légion d'honneur et mourut en 1863. Il avait épousé M^{lle} Bourgault-Ducoudray dont il n'eut que deux filles, M^{mes} Busson-Billault et Colas de la Noue-Billault.

BUSSON de LAVÈVRE. Armes : *de sable à un lion d'argent, armé, lampassé et couronné de gueules.*

La famille **BUSSON DE LAVÈVRE ET DE VILLENEUVE** appartient à la noblesse du Berry. Elle ne doit pas être confondue avec la famille Maublanc de Lavesvre, de la même région. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. Elle est originaire de la petite ville de Dun-le-Roi. Son auteur, maître Étienne Busson, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Dun-le-Roi, avait épousé vers 1620 Anne Legalis dont il eut plusieurs fils. Un de ceux-ci, Louis Busson, sieur de la Breuille, conseiller au présidial de Bourges, obtint en mars 1699 des lettres patentes d'anoblissement qui sont rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Un autre, maître Jean Busson, procureur au Parlement de Paris, marié dans cette ville le 21 janvier 1663 à Claude David, fille d'un capitaine des mulets de la Reine-mère, fut pourvu le 28 décembre 1691 de l'office anoblissant de conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances au bureau de la généralité de Languedoc établi à Bourges. Jean-Baptiste Busson, sieur de Villeneuve et de Lavèvre, fils du précédent, lui succéda le 19 janvier 1701 dans son office de trésorier de France et obtint des lettres d'honneur le 29 décembre 1726. Il avait épousé à Bourges en 1703 Jeanne Chevalier d'Orfeuille, fille d'un avocat en Parlement, et en avait eu un fils, Claude-François Busson, écuyer, Sgr de Villeneuve et de Lavèvre. Celui-ci reçut le 7 novembre 1772 de M. Bertin, trésorier des parties casuelles, quittance de la somme de 6 000 livres pour être confirmé avec ses enfants et descendants dans tous les droits et privilèges de noblesse, en vertu de l'édit d'avril 1771. Son fils, Louis-François Busson de Villeneuve, né en 1763, fit en 1787 ses preuves de noblesse pour être reçu lieutenant des maréchaux de France.

Jean Busson, écuyer, président trésorier général de France en Berry, et Louis Busson, sieur de la Breuille, conseiller au présidial de Bourges, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

M. Busson de Villeneuve de Lavesvre prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Dun-le-Roi, en Berry.

La famille Busson de Lavèvre subsiste en Berry; on attribue souvent à son chef le titre de comte de Lavèvre.

Principales alliances : de Rolland de Mizerolles 1751, Toubeau de Maisonneuve 1863, etc.

La famille Busson de Lavèvre est distincte d'une famille **BUSSON DE L'ÂGE** qui appartenait au xviii^e siècle à la haute bourgeoisie du Blanc, dans la même province. Pierre-Antoine Busson de l'Âge fut

maire du Blanc. Son fils, Léonard Busson de l'Age, marié vers 1790 à M^{lle} de Mauvise, en eut deux filles, M^{mes} Mangin d'Ouinca et le Pellerin de Beauvais, qui paraissent avoir été les dernières représentantes de leur famille.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin la généalogie d'une famille Busson, ou du Busson, qui a appartenu à la noblesse de Saintonge. Cette famille portait pour armes : *d'azur à une bande d'argent chargée de six chevrons renversés de gueules et accompagnée d'un sénestrochère de carnation tenant deux bouts de lance d'argent en sautoir*. Elle était originaire de Montferrat, en Italie, et remontait par filiation à noble seigneur Sébastien Busson dont le fils, Bernard, épousa le 23 septembre 1547 Marie Massard, de la ville d'Altare, en Italie, et dont le petit-fils, Sébastien, épousa en 1585 Rose Bornioli, également d'Altare. Bernard de Busson, fils de ce dernier, marié en 1628 à Marguerite Bouvier, vint se fixer en France pour y exercer l'art de la verrerie. Ses fils, Jean du Busson, Sgr de Coiffard, demeurant à Oriolle, en Saintonge, marié en 1659 à Guillemette Goulard, veuve de Nicolas Landreau, procureur d'office du duché de Fronsac, et Hélié du Busson, marié en 1660 à Marguerite Maignen, obtinrent le 17 juillet 1667 des consuls d'Altare un certificat de noblesse, furent naturalisés par lettres de mai 1668 et furent maintenus dans leur noblesse d'abord lors de la recherche de 1666 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, puis le 9 février 1695 par jugement de Bégon, intendant de la Rochelle. Paul du Busson, Sgr de Coiffart, un des petits-fils de Jean, épousa en 1756 Marie de Pindray. Celle-ci, devenue veuve, demanda en 1783 à ce que ses deux fils, Jean, né en 1766, et François, né en 1767, soient maintenus dans leur noblesse d'extraction.

Il existe, enfin, de nos jours une famille BUSSON DE MAURIER sur laquelle on n'a pu se procurer de renseignements précis. Un représentant de cette famille, Alexandre-Eugène Busson de Maurier, a épousé en 1870 M^{lle} Espinasse.

BUSSY (de Bouchaud de). Voyez : BOUCHAUD DE BUSSY (DE).

BUSSY (Genty de). Voyez : GENTY DE BUSSY.

BUSSY (Leclerc de). Voyez : LECLERC DE BUSSY.

BUSSY (de). Armes : *d'or à une fasce (aliàs à une bande) de gueules chargée de trois aiglettes d'argent, couronnées de sable*.

La famille DE BUSSY est anciennement connue dans les Marches du Poitou et de la Bretagne. Toutefois elle ne put faire reconnaître sa

noblesse lors de la grande réformation commencée en 1666 et son chef fut condamné à payer comme usurpateur une amende de 400 livres par jugement du 30 mai 1670 des commissaires chargés de la recherche des faux-nobles en Bretagne. On ne voit pas que depuis lors elle ait jamais régularisé sa situation nobiliaire.

Pierre de Bussy-Fontaine, écuyer, sieur de la Maison-Neuve, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Thouars).

Un représentant de la famille de Bussy était notaire à Nantes sous la Restauration ; son fils, Charles de Bussy, né à Nantes en 1823, a été jésuite et missionnaire en Chine.

Principales alliances : de Boutigny, de Cuissard 1655, le Maignan vers 1790, etc.

Il a existé aux environs de Loudun, en Poitou, une autre famille de Bussy, d'ancienne noblesse, qui portait pour armes : *de sable à l'aigle éployée d'or*. Le chef de cette famille, René de Bussy, écuyer, Sgr de Bardonneau, marié à Loudun en 1644 à Marie de Chaulme, fut maintenu dans sa noblesse le 7 mai 1667 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, après avoir justifié sa filiation depuis le mariage de son bisaïeul en 1525. Sa descendante, Marguerite-Louise de Bussy, née en 1746, fut admise à Saint-Cyr en 1757. Elle eut deux frères qui furent les derniers représentants de leur famille. L'aîné de ceux-ci, Lambert-François, né en 1746, fut admis en 1763 parmi les pages du Roi ; le puîné, François-Louis, chevalier de Saint-Louis, fut guillotiné pendant la Terreur.

BUT de SAINT-PAUL (du). Armes : *d'azur à une bande d'or accompagnée de deux fleurs de lys de même, une en chef, une en pointe, et un paon rouant d'or brochant sur le tout*. — Couronne : *de Baron*.

La famille **DUBUT** est anciennement connue en Périgord.

Un de ses représentants, Léonard du But, Sgr de la Baronnie, du Chalard, de Saint-Paul-la-Roche, fut pourvu le 3 mars 1784 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France près la Cour des aides de Montauban, office qu'il conserva jusqu'à l'époque de sa suppression lors de la Révolution. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux.

La famille du But s'est perpétuée en Périgord jusqu'à nos jours.

Son chef est connu sous le titre de baron de Saint-Paul.

Principales alliances : d'Alesme de Meycourby, Gudin.

BUTEL de SAINTE-VILLE. Armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même, celle de la pointe soutenue*

d'un croissant aussi d'argent. — Couronne : de Comte. — Supports : deux lions.

La famille BUTEL est originaire du Blaisois. On en trouvera une généalogie dans un ouvrage qui a été publié de nos jours par les soins de la maison Firmin-Didot sous le titre suivant : *Armorial général de d'Hozier, registre complémentaire*. Son auteur, Nicolas Butel, baptisé à Blois en 1553, receveur des aides, tailles et taillons à Châteauroux, marié à Marguerite Labbé et décédé en 1613, avait acheté le 22 octobre 1605 pour la somme de 10 000 livres l'office de conseiller maître en la Chambre des comptes de Blois. Son fils, Louis Butel, conseiller maître en la Chambre des comptes de Blois, décédé en 1654, avait épousé en 1621 Anne Delaunay, fille d'un procureur au présidial de Blois; il en eut plusieurs fils dont deux, Louis, né en 1622, et Jean, né en 1631, furent les auteurs de deux grandes branches.

Louis Butel, auteur de la branche aînée, marié en 1655 à Marguerite Pissonet de Bellefonds, fut de 1654 à 1674 conseiller en la Chambre des comptes de Blois. Son fils, Louis Butel, écuyer, garde-marteau des forêts du comté de Blois, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Cette branche s'éteignit avec Louis Butel, décédé en 1797, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Blois.

On a très peu de renseignements sur Jean Butel, auteur de la seconde branche. On croit qu'il épousa Claude Bouret. Il eut deux fils : 1° Jean Butel, nommé le 16 décembre 1713 conseiller au Conseil supérieur de la Guadeloupe, qui n'eut pas d'enfants; 2° Pierre Butel, fermier receveur des domaines du Roi à la Guadeloupe, greffier en chef du Conseil supérieur de l'île, décédé en 1734, qui continua la descendance. Les quatre fils de ce dernier, Pierre Butel, Pierre-François Butel de Sainte-Ville, né en 1705, marié en 1737 à Marie-Thérèse Dumoulin, Jean-Baptiste Butel de Montgay et Jean-Baptiste-Louis Butel, furent les auteurs d'autant de rameaux dont le second seul s'est perpétué jusqu'à nos jours. Le chef de ce dernier rameau, Charles-Joachim Butel de Sainte-Ville, né en 1773, marié en 1804 à M^{lle} Budan, revint se fixer en France en 1818; il laissa deux filles, les comtesses de Menou et de Gourjault, et un fils qui a lui-même laissé des enfants de son mariage en 1837 avec M^{lle} de Paroy.

La famille Butel ne figure pas au nombre de celles de la Guadeloupe qui au cours du xviii^e siècle firent enregistrer leurs titres de noblesse au Conseil supérieur de l'île.

Elle a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut,

des officiers de mérite, un président au Conseil supérieur de la Guadeloupe en 1816 (Louis Butel de Montgay, décédé en 1821), etc.

Principales alliances : Pissonet de Bellefonds 1695, Budan 1804, de Gourjault 1829, de Menou 1834, le Gentil de Paroy 1837, Herry de Maupas 1865, etc.

BUTENVAL (His de). Voyez : HIS DE BUTENVAL.

BUTET (Malivoire de). Voyez MALIVOIRE DE BUTET.

BUTLER (de). Armes : d'or à un chef endenché d'azur. — La branche des marquis d'Ormonde porte : écartelé au 1 de Butler; au 2 de gueules à trois coupes couvertes d'or; au 3 d'azur à un lion cousu de sable, au chef cousu de gueules chargé d'un cygne d'argent aux ailes éployées, accosté de deux annelets d'or; au 4 d'hermines à un sautoir engrêlé de gueules. — La branche des comtes de Carrick porte comme brisure un croissant posé au centre de l'écu. — Cimier : cinq plumes d'autruche sortant d'une couronne ducal. — Supports : à dextre un faucon d'argent, les ailes éployées, à sénestre un griffon mâle d'argent, colleté et enchainé d'or. — Devise de la branche des marquis d'Ormonde : *Comme je trouve !* — Devise de la branche des comtes de Carrick : *Soyez ferme !*

La maison DE BUTLER est une des plus considérables de la noblesse de l'Irlande. Elle a eu pour auteur Théobald Walter, gentilhomme anglais qui en 1171 accompagna en Irlande le roi Henri II. Théobald Walter fut pourvu par ce prince en 1177 de la charge de grand bouteiller d'Irlande que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours. On n'a pas de renseignements bien précis sur l'origine de ce personnage. D'après le *Peerage and baronetage* de Burke, il aurait été fils aîné d'Hervé Walter, un des compagnons de Guillaume-le-Conquérant, et de Maud de Valois et frère d'Hubert, archevêque de Cantorbéry en 1193 et chancelier d'Angleterre. Il reçut donation, entre autres domaines considérables, des baronnies du Haut et du Bas-Ormonde et mourut en 1206. Il avait épousé Maud, fille et héritière de Robert Vavasour, un des principaux barons du Yorkshire; il laissa de cette union un fils unique, Théobald Walter, grand bouteiller d'Irlande, marié à Jeanne de Marisco, qui fut nommé en 1247 lord-chef de la Justice d'Irlande et qui mourut l'année suivante. Ce Théobald II fut connu le premier, en raison de sa charge, sous le surnom de Butler (en français bouteiller) qui fut conservé par ses descendants comme nom patronymique. Son arrière-petit-fils, Edmond Butler, grand bouteiller d'Irlande, marié en 1302 à Jeanne,

filie du comte de Kildare, fut créé chevalier par lettres données à Londres en 1309, fut nommé en 1312 lord député d'Irlande, puis en 1314 grand-gouverneur, sous le titre de Lord de Justice, et fut enfin créé par lettres du 1^{er} septembre 1315 comte de Carrick-Mac-Griffyne, au comté de Tipperary. Il mourut en 1321 au retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Espagne, laissant plusieurs fils. Deux de ces fils, James Butler, septième grand bouteiller d'Irlande, créé comte d'Ormonde par lettres du 2 novembre 1328 à l'occasion de son mariage avec Éléonore Bohun, fille du comte d'Hereford et d'Essex, grand connétable d'Angleterre, et petite-fille du roi Édouard I^{er}, et Jean Butler, furent les auteurs de deux grandes branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours avec un vif éclat.

Jacques III Butler, troisième comte d'Ormonde, quatrième comte de Carrick, chef de la branche aînée, décédé en 1405, laissa d'Anne Welles deux fils légitimes : 1^o Jacques, comte d'Ormonde et de Carrick, grand bouteiller d'Irlande, décédé en 1452, dont les fils moururent sans postérité mâle ; 2^o Richard Butler, marié à Catherine O'Reilly, qui continua la lignée. Il eut aussi deux fils naturels : 1^o Thomas, nommé en 1448 lord justicier d'Irlande ; 2^o Jacques, dont un descendant fut créé baron de Caher en 1542. Pierre Butler, comte d'Ormonde, décédé en 1539, petit-fils de Richard et de Catherine O'Reilly, fut vice-roi d'Irlande et reçut le titre de comte d'Ossory. Il fut père de Jacques Butler, comte d'Ormonde, vice-roi d'Irlande, décédé en 1546, qui continua la descendance, et de Richard Butler qui fut créé en 1550 vicomte de Mountgarret. Jacques Butler, né en 1610, vice-roi d'Irlande, reçut en 1682 du roi Charles II le titre de duc d'Ormonde. Sa descendance s'éteignit avec Jacques Butler, duc d'Ormonde, né en 1665, vice-roi d'Irlande, chevalier de la Jarretière, grand-bailli de Westminster et de Bristol, décédé à Avignon en 1745. Walter Butler, né en 1770, dix-huitième comte d'Ormonde, grand bouteiller héréditaire d'Irlande, décédé sans postérité en 1820, fut créé marquis d'Ormonde. Son frère, James, né en 1777, dix-neuvième comte d'Ormonde, qui continua la lignée, fut créé en 1821 pair du Royaume-Uni au titre de baron d'Ormonde, puis le 5 octobre 1825 marquis d'Ormonde dans la pairie d'Irlande.

Le chef de la seconde branche, Pierre Butler, fut créé par lettres du 12 mai 1629 pair d'Irlande au titre de vicomte Ikerrin. Son descendant, Somerset-Hamilton Butler, huitième vicomte Ikerrin, membre du Conseil privé en 1746, fut créé comte de Carrick par lettres du 10 juin 1748. Sa postérité subsiste.

Il existe de nos jours en France une famille de Butler qui vint au xvii^e siècle de Galway, en Irlande, s'établir à La Rochelle. Cette

· famille revendique une origine commune avec la puissante maison irlandaise dont il vient d'être parlé et en porte actuellement les armoiries. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. Le vicomte Révérend lui a, en outre, consacré une intéressante notice dans son *Annuaire de la Noblesse* de 1908. Richard Butler, marié successivement à Madeleine Courcoison et à Jeanne Bodkin, auquel cet auteur fait remonter la filiation d'après les registres de la paroisse de Saint-Jean du Perrot, à La Rochelle, était sous Louis XIV simple marchand dans cette ville. Il laissa deux fils, Jean-Baptiste Butler, qui continua la descendance, et Robert Butler, né en 1658, marchand banquier, décédé à La Rochelle en 1704, dont la postérité ne tarda pas à s'éteindre. Le second de ces deux frères, Robert, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 les armoiries suivantes qui ne rappellent en rien celles des Butler d'Ormonde et de Carrick : *d'argent à deux lances de sable posées en sautoir et accompagnées de deux annetets du même*. Jean-Baptiste Butler, marchand à La Rochelle, épousa sa parente Marguerite-Marie Butler, décédée en 1727, et en eut plusieurs fils. L'un de ces fils, Jean Butler, négociant, était en 1740 maire de La Rochelle. Un autre, Richard Butler, né le 3 septembre 1675, négociant à Saint-Domingue, marié à Marie-Rosalie Souffou et décédé en 1722, continua la descendance. Les deux fils de celui-ci, Jean-Baptiste Butler, Sgr de Gonzangré, marchand à Saint-Domingue, marié d'abord à La Rochelle en 1741 à Marie-Suzanne Bonfils, puis en 1750 à Julie du Trousset d'Héricourt, décédé à Saint-Domingue en 1755, et Pierre-Antoine Butler, négociant, marié à La Rochelle le 20 avril 1740 à sa cousine Elisabeth Bodkin, fille d'un négociant, furent les auteurs de deux grands rameaux qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. Ce fut seulement dans la seconde moitié du xviii^e siècle que les représentants de cette famille Butler commencèrent à porter les qualifications nobiliaires. Ils se firent accorder par d'Hozier le 1^{er} mars 1766 un certificat de noblesse dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Dans cet acte, fort long, le célèbre généalogiste affirme qu'il a vu une généalogie de la famille Butler en langue latine, certifiée et attestée le 30 novembre 1730 par l'archevêque de Dublin et un certain nombre d'évêques irlandais, le tout produit en original et dûment légalisé dans la forme où il est d'usage d'admettre en France de semblables attestations, même pour les honneurs de la Cour. Il ajoute que d'après ce travail monsieur Thomas Butler, vulgairement appelé Thomas le Noir, issu de la grande famille des comtes d'Ormonde, alla se fixer au pays de Connaught et y épousa Marie de Burgo, que Jacques Butler, écuyer, petit-fils de Thomas, vint se fixer

en 1527 à Galway, capitale du Connaught, et épousa Anastasie Lynck, fille du gouverneur de la ville, que Jean Butler, petit-fils de Jacques, perdit sa vie et sa fortune en combattant Cromwell et que le fils de celui-ci, autre Jean Butler, marié à Marguerite Butler et aïeul de MM. de Butler, vint se fixer à La Rochelle en 1675. Il termine en certifiant au Roi que les actes dont il est fait mention dans le présent inventaire sont conformes aux originaux qui lui ont été représentés et qu'en conséquence les sieurs Butler doivent être considérés comme gentilshommes. Ce certificat d'un généalogiste, dont on ne peut nier l'importance, ne saurait toutefois avoir la valeur ni d'un jugement de maintenue de noblesse, ni de lettres patentes de reconnaissance de noblesse. On remarquera, du reste, qu'il est en désaccord avec le travail du vicomte Révérend ; d'après celui-ci, en effet, Jean Butler, marié à Marguerite Butler, était fils de Richard Butler, marchand à La Rochelle, et de Jeanne Bodkin et non pas de Jean Butler, tué dans la guerre contre Cromwell. La famille de Butler fit enregistrer ses titres de noblesse le 1^{er} mai 1779 au Conseil supérieur de Saint-Domingue.

Jean-Baptiste Butler, auteur du premier rameau, laissa deux fils : 1^o Jacques-Patrice, né du premier lit à La Rochelle en 1743, connu le premier sous le titre de comte de Butler, qui n'eut qu'un fils mort jeune ; 2^o Jean-Pantaléon de Butler, né du second lit, marié à Marie-Renée Jassaud, décédé en 1814, qui continua la descendance. Un petit-fils de ce dernier, Gaston, vicomte de Butler, né en 1832, a été conseiller général de la Somme.

Le second rameau était représenté de nos jours par Jean-Raymond de Butler, né en 1839, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1907.

Principales alliances : Bodkin 1716, 1740, du Trousset d'Héricourt 1750, Cormier, de Lagrené 1827, Wignier de Beaupré 1867, de Sercey 1874, le Sergeant de Bayenghen 1867, de Tinsseau 1882, Denys de Bonnaventure 1790, etc.

Il existait en France au xviii^e siècle une autre famille Butler, également originaire d'Irlande, qui revendiquait, elle aussi, une origine commune avec la puissante famille des comtes d'Ormonde et de Garrick. Le chef de cette famille, Richard Butler, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Richard Butler, décédé en 1722, dont descend la famille de Butler actuellement existante, était capitaine de vaisseau au service de la Compagnie des Indes quand il obtint en 1740 des lettres patentes de naturalité. Ces lettres, qu'il fit enregistrer au Parlement de Bretagne et dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*, disent qu'il est issu d'une ancienne et

noble famille d'Irlande. Quelques années plus tard, en mars 1744, ce même Richard Butler, alors commandant des vaisseaux de la Compagnie des Indes, se fit accorder des lettres de reconnaissance de noblesse dont on trouvera également le texte dans le *Nouveau d'Hozier* et qui le font descendre de Théobald Butler, baron de Caher, son quatrième aïeul, vivant en 1600. On a vu plus haut que les barons de Caher appartenaient à une branche naturelle de la famille irlandaise Butler d'Ormonde. Richard Butler obtint de d'Hozier au mois d'avril suivant le règlement de ses armoiries : *écartelé aux 1 et 4 d'or à un chef d'azur emmanché de deux pièces et deux demies; aux 2 et 3 de gueules à trois coupes couvertes d'or, posées 2 et 1*. Il avait épousé Marie-Françoise Davelaer et en eut une fille qui épousa en 1758 Etienne Baude, marquis de la Vieuville.

Le nom de Butler, très répandu dans le Royaume-Uni, y est porté de nos jours par plusieurs familles nobles qui sont distinctes de celle des comtes d'Ormonde et de Carrick. La plus en vue de ces familles descend, d'après le *Peerage and Baronetage* de Burke, de John Butler qui était en 1376 seigneur de Waresly, au comté de Huntingdon. Sir Stephen Butler, chevalier, vint sous Jacques I^{er} s'établir en Irlande et y obtint la concession de vastes domaines dans la paroisse d'Ulster. Il fut le trisaïeul de Théophile Butler, décédé sans postérité en 1723, qui fut créé le 21 octobre 1715 pair d'Irlande au titre de baron de Newtown-Butler avec réversibilité du titre et de la pairie à son frère puiné, Brinsley Butler, baronnet. Celui-ci fut créé le 12 août 1728 vicomte de Lanesborough et laissa une nombreuse postérité. Son fils aîné, Humphrey, deuxième vicomte de Lanesborough, fut créé comte par lettres du 26 janvier 1758.

BUTRON de la TORRE Y MUXICA (de). Armes : *parti au 1 de gueules à une croix d'argent chargée de cinq loups de sable et cantonnée de quatre nasses, ou buitronnes, d'or regardant chaque angle, qui est de Butron; au 2 de gueules à une bande d'or engoulée par deux têtes de dragons de même mordant chaque bout de ladite bande, accompagnée en chef et en pointe d'un petit écusson d'argent à trois fasces d'azur, le tout entouré d'une chaîne d'or, en orle, qui est de Muxica*. — Aliàs : *écartelé au 1 de gueules à un agneau d'argent, la tête contournée et posée de front, qui est de Gomez; au 2 de Butron; au 3 de Muxica; au 4 d'azur à une tour d'argent surmontée d'une autre tour sommée d'une couronne ducale, le tout de même, ladite tour accostée par deux lions d'or, saillants et affrontés, qui est de la Torre*. — Supports : *deux lions d'or*. — Cimier : *un lion de même issant d'un casque de chevalier surmonté d'une couronne ducale*.

La famille DE BUTRON DE LA TORRE Y MEXICA est originaire des provinces basques espagnoles d'où elle vint se fixer en Flandre au cours du XVII^e siècle. On n'a pu se procurer de renseignements précis sur son histoire antérieurement à son établissement en Flandre. La Chesnaye des Bois en a donné, il est vrai, une généalogie dans son *Dictionnaire de la Noblesse* ; mais on ne doit accepter qu'avec la plus grande réserve ce travail qui ne s'appuie sur aucune preuve sérieuse, qui n'est accompagné que de très peu de dates et dans lequel les anachronismes abondent.

Juan-Gonzalez de Muxica y Butron épousa vers 1550 dona Maria Sanchez de la Torre ; à la suite de cette union il joignit à son nom celui de la Torre qui a été conservé par ses descendants. Ce fut son petit-fils, Ochoa-Gomez de la Torre-Butron y Muxica, chevalier de Saint-Jacques en 1613, qui vint se fixer dans les Pays-Bas, alors province espagnole, après le mariage qu'il contracta avec Anne de Billehé de Vierfet. La descendance de ce gentilhomme, devenue française après l'annexion de la Flandre, se perpétua avec distinction dans le nord de la France.

M. de Butron de la Torre prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Avesnes.

La famille de Butron de la Torre a fourni depuis son établissement en Flandre des officiers distingués au service de la France et de l'Espagne.

Son chef est connu depuis la Révolution sous le titre de baron de la Torre.

Principales alliances : d'Aoust, de Haynin, d'Esclaihes, de Sart, etc.

BUTTAFOCO (de). Armes : *coupé au 1 d'argent à une tour au naturel flamboyante de gueules ; au 2 d'azur à une levrette d'or surmontée d'un sénestrochère d'argent et posée sur une terrasse de sinople. — Aliàs : écartelé aux 1 et 4 de gueules à une colonne d'argent, la base et le chapiteau d'or, couronnée du même ; aux 2 et 3 d'azur à la tour d'argent sommée d'une aigle de sable couronnée d'argent et accostée de deux lions affrontés d'or, couronnés d'argent. — Couronne : de Comte (aliàs Ducale).*

La famille DE BUTTAFOCO appartient à la noblesse de Corse.

Lors de la grande recherche des faux nobles ordonnée par le roi Louis XV après l'annexion de l'île à la France, ses représentants furent maintenus dans leur noblesse le 22 février et le 14 mars 1771 par arrêts du Conseil souverain après avoir justifié leur descendance d'Emmanuel Buttafuoco, colonel du roi d'Aragon, dont le fils, Paolo, fit son testament le 17 septembre 1674.